

# INFO-Placements

## Votre argent. Vos objectifs. Voici comment établir un lien entre les deux.

Les Canadiens épargnent moins de nos jours. Pendant des décennies, les Canadiens avaient la réputation d'être plus économes que leurs voisins américains. Mais la tendance semble s'être inversée. Une étude récente indique que le taux d'épargne personnelle au Canada est inférieur à 3 %<sup>1</sup>. En comparaison, les Américains épargnent actuellement en moyenne 6,4 % de leur revenu disponible.

Il s'agit de la première fois depuis les années 1970 que le taux d'épargne des Canadiens est beaucoup moins élevé que celui de leurs voisins du Sud. Par rapport à d'autres pays, l'écart est encore plus marqué. En Chine, par exemple, le taux d'épargne personnelle est supérieur à 30 % et a considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies. Grâce à quelques stratégies de base, vous pouvez épargner et faire croître vos fonds afin de constituer un patrimoine et d'accroître vos chances d'atteindre vos objectifs financiers.

### Stratégie n° 1 :

#### Commencez à épargner tôt et périodiquement

Lorsqu'il est question d'épargne, le temps est l'élément clé. En effet, les études

démontrent que l'erreur la plus commune que commettent les épargnants est de ne pas avoir commencé à accumuler assez tôt<sup>2</sup>. Mais il est facile de remédier à cette lacune. En épargnant régulièrement un montant précis, les fonds peuvent s'accumuler au fil du temps ! Le moyen le plus simple pour ce faire est d'établir un régime d'épargne automatique et de ne pas y déroger. Les options très prisées REER-MATIQUE<sup>®</sup> et CELI-MATIQUE<sup>MC</sup> sont de bons outils pour vous aider à établir un régime d'épargne préautorisé dont les versements sont prélevés le jour de votre paie, ce qui vous assure que vous mettez régulièrement de côté le bon montant. Votre épargne peut être investie dans de nombreuses solutions qui vous permettront d'être en mesure d'atteindre vos objectifs.

*Suite à la page 2*



### Dans ce numéro

- 1-2 Votre argent. Vos objectifs. Voici comment établir un lien entre les deux.
- 3 Actualités boursières instantanées
- 3 RBC Gestion mondiale d'actifs<sup>MC</sup> lance trois nouvelles solutions à revenu fixe
- 4 Investir dans l'avenir d'un enfant

Suite de la page couverture

## Stratégie n° 2 :

### Transformer votre épargne en placements

À elle seule, l'épargne ne suffit pas. Après avoir pris la décision de mettre en place un processus d'épargne automatique, consultez un conseiller RBC® pour vous assurer de faire fructifier votre épargne dans un placement approprié afin de répondre à vos besoins à long terme et d'atteindre vos objectifs. RBC met à votre disposition une vaste gamme de placements parmi lesquels vous pouvez choisir. Que vous soyez un investisseur prudent ou en quête de croissance, nous voulons faire en sorte que vous tiriez le maximum de vos fonds.

## Stratégie n° 3 :

### Peu importe votre objectif d'épargne, évitez de payer de l'impôt

En matière d'épargne, les Canadiens ont des options avantageuses. Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

est un compte de placement souple qui peut être employé pour atteindre vos objectifs à court et à long terme.

Le CELI est beaucoup plus qu'un simple compte d'épargne. Vous pouvez détenir une vaste gamme de placements au sein d'un CELI, notamment des CPG et des fonds communs. Il s'agit d'une bonne occasion pour les Canadiens de réduire leur fardeau fiscal global, surtout à long terme.

Les CELI permettent aux Canadiens de mettre des fonds de côté et de faire croître leur épargne en franchise d'impôt. Même si les cotisations au CELI ne sont pas déductibles d'impôt, les retraits d'un CELI ne sont pas imposables, et les droits de cotisation sont récupérés lorsque des fonds sont retirés. Le CELI ne remplace toutefois pas un compte d'épargne ordinaire. Si vous retirez des fonds de votre CELI et que vous les y versez de nouveau la même année, vous pourriez devoir payer des pénalités pour cotisations

excédentaires imposées par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Vous pouvez éviter ces pénalités en attendant l'année civile suivante avant de verser de nouveau les montants retirés dans votre CELI.

De nombreux investisseurs, qu'il s'agisse d'étudiants poursuivant des études postsecondaires ou de retraités, emploient le CELI pour divers besoins, peu importe l'étape de leur vie ou leur objectif financier. Les CELI et les REER sont des méthodes de placement complémentaires qui peuvent être employées conjointement pour l'atteinte de vos objectifs d'épargne et de retraite. Consultez le tableau ci-dessous pour connaître les avantages de chacun.

Consultez un conseiller RBC pour discuter des moyens de profiter pleinement des stratégies et avantages liés à l'ouverture d'un CELI et d'un REER. Appelez au 1 800 668-3663, passez à votre succursale, ou consultez le site [www.rbc.com/investir](http://www.rbc.com/investir).

REER c. CELI	Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)	Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
Cotisation maximale annuelle	18 % du revenu gagné l'année précédente, jusqu'à concurrence du plafond annuel de cotisation.	5 000 \$
Cotisations inutilisées	Oui, cotisations inutilisées	Oui, cotisations inutilisées plus les retraits de l'année précédente
Date de fin des cotisations	Conversion en Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou autre solution de revenu de retraite l'année où vous atteignez l'âge de 71 ans. Aucune cotisation après cet âge.	Aucune limite d'âge
Est-il nécessaire d'avoir un revenu gagné pour cotiser ?	Oui	Non
Les cotisations sont-elles déductibles d'impôt ?	Oui, elles ont pour effet de réduire le revenu imposable.	Non
Est-ce que les rendements des placements (intérêt, dividendes, gains en capital) sont en franchise d'impôt ou à imposition différée ?	À imposition différée (imposés au moment du retrait)	Exemption d'impôt (jamais imposable)
Les montants retirés sont-ils imposables ?	Oui, ils sont imposés comme un revenu	Non
Peut-il y avoir une pénalité pour cotisation excédentaire ?	Oui. Une pénalité de 1 % s'applique si le montant de vos cotisations excède le plafond des cotisations à vie de 2 000 \$.	Oui. Une pénalité de 1 % par mois sur le montant des cotisations excédentaires.

## DÉCOUVREZ COMMENT UN RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-INVALIDITÉ (REEI) PEUT APPUYER VOTRE AVENIR FINANCIER

Si vous ou un membre de votre famille avez droit à un crédit d'impôt pour personne handicapée, renseignez-vous sur le régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI). Compte tenu de la croissance à impôt reporté et des cotisations compensatoires correspondantes potentielles du gouvernement, un REEI peut contribuer à assurer la sécurité financière à long terme. La date limite de cotisation de l'année d'imposition 2010 a été fixée au 31 décembre 2010. De plus, les cotisations peuvent être effectuées à l'aide de Banque en direct. Pour plus de renseignements, composez le 1 800 668-3663 ou rendez-vous à l'adresse [www.rbc.com/reei](http://www.rbc.com/reei).

# Actualités boursières instantanées

## ÉCONOMIE

- Le sentiment d'inconfort à l'égard de l'effondrement du crédit persiste et freine le retour à la normale dans les pays développés.
- La reprise progresse lentement, car les facteurs défavorables demeurent considérables.
- À moins d'un événement majeur, nous continuons de croire que les États-Unis, comme la plupart des pays développés, éviteront une récession en deux temps.

## MARCHÉS DES ACTIONS

- Les investisseurs restent sceptiques quant à la reprise des bénéfices, bien que de nombreux chefs de la direction et analystes prévoient que leur progression va se poursuivre.
- Les valorisations actuelles constituent un solide fondement propice à la réalisation de gains futurs.
- Les actions affichent une légère surpondération par rapport à notre point de référence.

## MARCHÉS DES TITRES À REVENU FIXE

- Nous pensons qu'à court terme, les banques centrales des pays développés vont maintenir leurs taux d'intérêt à des niveaux révélateurs de situations d'urgence, à l'exception de celle du Canada, qui a relevé son taux directeur trois fois depuis le mois de juin.
- Nous croyons que la normalisation de la situation économique, bien que graduelle, entraînera en fin de compte des pressions à la hausse sur les taux des obligations à long terme.
- La pondération des titres à revenu fixe demeure inférieure à notre point de référence.

Pour lire le sommaire des perspectives du marché, automne 2010, veuillez vous rendre à l'adresse [www.rbcga.com/news/investment-market-outlook.html](http://www.rbcga.com/news/investment-market-outlook.html).

## RBC Gestion mondiale d'actifs lance trois nouvelles solutions à revenu fixe

En raison des faibles taux d'intérêt en vigueur, de nombreux investisseurs cherchent à améliorer le rendement de leur portefeuille et à augmenter la diversification des titres à revenu fixe qu'ils détiennent.

Le nouveau **Fonds d'obligations de marchés émergents RBC** est le premier du genre au Canada ; il permet aux investisseurs de profiter des rendements attrayants et des possibilités de croissance des marchés émergents.

Grâce au nouveau **Fonds d'obligations à rendement élevé RBC**, les investisseurs peuvent accéder aux obligations à rendement élevé du Canada et des États-Unis. L'écart des taux entre les obligations à rendement élevé et les effets du Trésor demeure au-dessus des valeurs historiques, ce qui les rend attrayantes pour les investisseurs.

Pour ceux qui recherchent une solution de revenu simple et prudente, le nouveau **Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC** peut être la réponse. Ce fonds verse un revenu mensuel régulier, sans exposition aux actions. Il s'agit d'un portefeuille de fonds à revenu fixe sélectionnés parmi les familles de fonds RBC et PH&N.

Pour obtenir plus de renseignements sur ces solutions adaptées à votre portefeuille, communiquez avec votre conseiller RBC ou composez le 1 800 668-3663.



# Investir dans l'avenir d'un enfant

La plupart des parents souhaitent que leurs enfants fassent des études postsecondaires, et pourtant des recherches démontrent que seulement le tiers des enfants âgés de 15 ans à 17 ans profitent des avantages des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE)<sup>3</sup>, l'un des régimes d'épargne les plus généreux au monde selon une étude réalisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>4</sup>. Toutefois, malgré cette constatation, l'utilisation des REEE demeure faible, compte tenu d'un manque de sensibilisation et de compréhension<sup>3</sup>.

## AVANTAGES D'UN REEE

Un REEE combine la croissance des placements à impôt reporté et la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) – essentiellement un boni offert par le gouvernement fédéral. La SCEE procure un montant correspondant à 20 % de la première tranche de 2 500 \$ des cotisations annuelles à un REEE, sous réserve d'un maximum de 500 \$ par année par enfant (le bénéficiaire). Pour les familles dont le revenu est faible ou moyen, la prime peut être plus élevée.

Les titulaires de comptes bénéficient également de la croissance des placements à impôt reporté, puisque les gains tirés des cotisations ne sont pas imposés avant leur retrait. De plus, au moment du retrait, la SCEE et les gains du régime sont imposés entre les mains du bénéficiaire (soit l'étudiant généralement assujéti à un taux d'imposition moindre), tandis que le capital initial versé n'est pas imposé.

## FONDS D'ÉDUCATION OBJECTIF RBC – LES PLACEMENTS SIMPLIFIÉS

Pour profiter pleinement des avantages d'un REEE, pensez aux fonds d'éducation Objectif RBC, des solutions de placement uniques offrant un moyen unique d'économiser pour des études postsecondaires. Ces solutions procurent une croissance potentielle supérieure durant les premières années du placement, puis, à mesure que l'âge des études postsecondaires se rapproche (date cible), la combinaison des actifs fait l'objet d'une gestion active en vue de la rendre plus prudente, pour s'assurer que des fonds seront disponibles au moment exigé.

Les investisseurs peuvent choisir le fonds d'éducation Objectif RBC se rapprochant le plus de l'année au cours de laquelle leur enfant débutera ses études post-secondaires, soit 2015, 2020 ou 2025. Pensez également à investir périodiquement dans les

## INTRODUCTION DE L'INCITATIF QUÉBÉCOIS À L'ÉPARGNE-ÉTUDES

Pour les bénéficiaires résidant au Québec, le gouvernement québécois offre l'Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) en plus de la SCEE. L'IQEE correspond à 10 % de la première tranche de 2 500 \$ des cotisations, sous réserve d'un montant maximal de 250 \$ par année. Les familles à revenu moindre pourraient avoir droit à des montants supérieurs. Les cotisations versées depuis le 21 février 2007 sont admissibles et elles ont déjà été versées dans votre REEE. Si vous ne détenez pas un REEE RBC, l'IQEE constitue une autre excellente raison d'en souscrire un dès aujourd'hui !

fonds d'éducation Objectif RBC grâce à la commodité d'un REEE-MATIQUE®.

Rappel : La date limite de cotisation à un REEE pour l'année d'imposition 2010 a été fixée au 31 décembre 2010. Les cotisations peuvent maintenant être versées commodément par l'entremise de Banque en direct.

**Pour en savoir davantage sur les REER-MATIQUE et les fonds d'éducation Objectif RBC, veuillez vous rendre dans une succursale RBC Banque Royale ou appeler au 1 800 668-3663 pour parler à un spécialiste des placements.**

Les services de planification financière et les conseils en placement sont offerts par Fonds d'investissement Royal Inc. Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Gestion d'Actifs Inc., la Banque Royale du Canada, la Société Trust Royal du Canada, la Compagnie Trust Royal et Phillips, Hager & North gestion de placements ltée sont des entités juridiques distinctes et affiliées. Fonds d'investissement Royal Inc. est inscrit au Québec en tant que cabinet de services financiers.

Les perspectives de placement et les prévisions économiques contenues dans le présent rapport ont été compilées par RBC Gestion d'Actifs Inc. à partir de plusieurs sources. Les renseignements obtenus de tiers sont jugés fiables ; toutefois, aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, n'est faite par RBC Gestion d'Actifs Inc., ses sociétés affiliées ou toute autre personne quant à leur exactitude, leur intégralité ou leur bien-fondé. RBC Gestion d'Actifs Inc. et ses sociétés affiliées ne sont pas responsables des erreurs ou des omissions.

Les opinions et les estimations présentées ici correspondent à notre jugement à la date indiquée et peuvent être modifiées sans préavis ; elles sont fournies de bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale. Dans la mesure autorisée par la loi, ni RBC Gestion d'Actifs Inc., ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'assume une responsabilité quelconque à l'égard de toute perte découlant directement ou indirectement de l'utilisation des renseignements que contient le présent rapport. Les taux d'intérêt et les conditions du marché peuvent changer.

Les certificats de placement garanti et les dépôts à terme en dollars US sont offerts par la Banque Royale du Canada. Les fonds RBC sont offerts par RBC Gestion d'Actifs Inc. et distribués par des courtiers autorisés. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés.

RBC Gestion mondiale d'actifs comprend RBC Gestion d'Actifs Inc., Phillips, Hager & North gestion de placements ltée et RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., qui sont des entités juridiques distinctes appartenant à la Banque Royale du Canada.

<sup>1</sup> Sources : Bureau of Economic Analysis, Statistique Canada/Haver Analytics – Juin 2010. <sup>2</sup> Glink, I. (1999), 100 Questions you should ask about your personal finances and the answers you need to help you save, invest, and grow your money. New York, Random House. <sup>3</sup> Selon un rapport de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada, juin 2010. <sup>4</sup> Étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques : Ressources humaines et Développement des compétences Canada – Programme canadien pour l'épargne-études – Guide de l'utilisateur à l'intention des fournisseurs de REEE « Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) », chapitre 1-4, Juillet 2009. <sup>®</sup> Marque déposée de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada. <sup>™</sup> RBC Gestion mondiale d'actifs est une marque de commerce de la Banque Royale du Canada. <sup>™</sup> Marque de commerce de la Banque Royale du Canada. © 2010 Banque Royale du Canada. Tous droits réservés. VPS59371